

Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 14 décembre 2017 - Salle de la mairie à 20 H 30

Date de convocation : 6 décembre 2017

Ordre du jour :

- Convention entre le représentant de l'état et la commune pour transmission électronique des actes,
 - Décisions modificatives,
 - Organisation de la semaine scolaire dans les écoles : 2018 – 2019,
 - Travaux de voirie 2018,
 - Motion,
 - Informations et questions diverses.
-

Présents : MM OLIVIER François, maire, BOIRE Jean, Mme AUZELLE Bernadette, M LACROIX Jacques, Mme BOUNAB Agnès, adjoints, Mme OLIVIER Brigitte, MM AUCLAIR Didier, JUNIET François, FAUCONNIER Eric, Mme MAZE Myriam, MM BOROWIAK Rémi, DENIS Gilles, Mmes BRETON Martine et LAMOUREUX Nicole, conseillers municipaux.

Excusée : Mme BUSSIÈRE Elisabeth qui a donné pouvoir à Mme MAZE Myriam.

Secrétaire de séance : M FAUCONNIER Eric.

Procès-verbal de la séance précédente

Il est adopté après lecture et le conseil municipal passe à l'ordre du jour (arrivée de M BOROWIAK après approbation).

Vote des délibérations : VOTANTS : 13+1 pouvoir = 14 POUR : 14

DEL32/2017 Objet : convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire indique que la convention portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités en date du 14 décembre 2010, est dénoncée afin de la remettre à jour.

Cette convention est générale pour la transmission de tous les documents, y compris les actes budgétaires, dans la limite des possibilités techniques (hors documents d'urbanisme de format supérieur au format A3 et marchés publics de gros volume) en attendant des évolutions de l'application.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention avec Monsieur Le Préfet de l'Allier.

DECISIONS MODIFICACIVES :

1- DEL33/2017

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2031 : frais d'études	25 000		
2123 P 512 : Pôle médical – maison association	- 25 000		
TOTAL	0	TOTAL	0

2- DEL34/2017

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2116 : aménagement entrée accès cimetière	6 264	021 : Virement section fonctionnement	6 264
TOTAL	6 264	TOTAL	6 264

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
023 : Virement section d'investissement	6 264	73223 : FPIC	23 957
615221 : Bâtiments publics	7 000	7381 : taxe additionnelle droits de mutation	30450
6188 : Autres frais divers	16 201	74832 : Attribution fonds départemental	7 134
6228 : Divers	15 000		
637 : Autres impôts, taxes	1 000		
TOTAL	45 465		45 465

3- DEL35/2017 BUDGET STATION-SERVICE AUTOMATISEE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
607 : Achat de marchandises	50 000	707 : Vente de marchandises	50 000
TOTAL	50 000		50 000

Arrivée de Mme OLIVIER Brigitte Vote des délibérations : VOTANTS : 14+1 pouvoir = 15

POUR : 15

DEL36/2017 Objet : organisation de la semaine scolaire 2018 – 2019.

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le maire propose que le conseil municipal se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Un sondage a été distribué aux familles pour connaître leur opinion : rester à 4,5 jours ou revenir à la semaine de 4 jours ?

A Buxières-les-Mines, 53 familles sur 64 ont répondu à ce sondage,

A Ygrande, 21 familles sur 23 ont répondu,

➤ Au total cela représente 74 réponses pour 87 familles, soit une participation de 85 % :

- 8 familles n'ont pas d'opinion sur la question,

- 11 souhaitent rester à 4,5 jours,

- 55 familles seraient favorables à un retour à la semaine de 4 jours, ce qui représente une majorité avec plus de 74 %.

L'argument principal avancé par les familles souhaitant un retour à la semaine de 4 jours concerne la fatigue des enfants qui semblerait amoindrie avec une coupure le mercredi.

Les enseignants sont favorables aux 4 jours avec maintien d'une pause méridienne de 1 H 30, qui est actuellement impossible, sans apporter de modification aux horaires du circuit scolaire.

Le circuit de transport scolaire est réalisé **dans le cadre d'un marché public** conclu en 2015 avec l'entreprise EUROP Voyage 03 pour une durée de 6 ans.

Le circuit est actuellement enchaîné le matin avec un service terminant à Yzeure à 7 H 48 et le soir avec un circuit au départ de Bourbon l'Archambault à 17 H 05.

Le maire donne connaissance des termes d'un courrier reçu de l'inspecteur d'académie constatant une perte d'élèves sur le département, supérieure à celle prévue, diminution qui impacterait le RPI avec un nombre moyen d'élèves par classe de 18,3.

En ce qui le concerne et pour les intérêts des élèves, il serait favorable au maintien des 4,5 jours avec classe le samedi matin.

Vu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Emet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours (suffrage exprimé des parents d'élèves) à la condition que le transport scolaire cadre avec la mise en place de cette nouvelle organisation.

Programme VOIRIE 2018

Le conseil municipal a arrêté le planning des travaux de voirie 2018.

TRAVAUX	COUT HT	Conseil départemental 30% de 100 000	Commune
Chemin des Plamores	16 000		
Impasse Gabriel Péri	9 100		
Rue du cimetière	30 000		
Chemin de Renière (sur 1100m)	23 400		
Chemin du Poirier	25 500		
	104 000	30 000	74 000
Chemin de La Borde	10 700		10 700
Chemin du plan d'eau de la Chassagne	9 900		9 900
	124 600€		94 600

Financement année 2018 : 47 300 €

Financement année 2019 : 47 300 €

DEL37/2017 Objet : Soutien du conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.
Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.
Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.
Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.
Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.
Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.
Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal,
APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Réhabilitation d'un bâtiment en pôle médical et maison du patrimoine

Le planning de l'opération :

- Dépôt du permis de construire : 8 décembre 2017
- Avis d'appel public à la concurrence : semaine 2
- Prévision date conseil municipal : semaine 6 (choix des entreprises)
- Début des travaux : 1^{er} avril 2018
- Livraison du bâtiment : 31 décembre 2018

➤ Le maire indique qu'il a été contacté par une personne qui envisage l'acquisition du café LABELLE, pour y exploiter un bar-restaurant. Ce dossier sera suivi avec beaucoup d'attention notamment pour permettre aux acquéreurs d'obtenir une licence IV dans les meilleures conditions.

➤ Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, le conseil municipal a décidé la mise en place d'un conseil municipal de jeunes.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 00.



Le Maire,

OLIVIER François,